

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

Sur convocation en date du 4 septembre 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur GUYOT Laurent, Maire

Etaient présents :

Marie-Madeleine RIBON, Florence HARTENSTEIN, Catherine TRASSAERT, Francis SIEDLECKY, Stanislas BRUN, Sylvaine DEMANGE, Thierry BELLIVIER, Olivier COCHERIL, Catherine JACQUEMIN, Viviane MARGUET, Michèle OLMETA, Séverine MASSON.

Etaient absents :

- Alain GAUDÉ qui a donné procuration à Stanislas BRUN.
- Sébastien CHAMBON qui a donné procuration à Catherine TRASSAERT
- Jenny D'HONDT qui a donné procuration à Laurent GUYOT
- Dominique MOLAND qui a donné procuration à Viviane MARGUET
- Frédéric DRICOT
- Céline TEIVA

Monsieur Francis SIDLECKY est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017

En préambule, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le point n° 4 relatif à la décision modificative du budget de la ZAC 3 est retiré.

Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal le 7 avril 2014 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N° décision	Date	Contenu
17-18	11/07/2017	Signature d'un marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la salle polyvalente, avec la société EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE, 11 avenue du Rhin – 54320 MAXEVILLE, pour un montant H.T. de 59 000 €.
17-19	18/07/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AD 188, situé 52 Avenue du Général Leclerc.
17-20	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers Sports/multi activités pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Rémi FIQUET, 30 rue Hélène Boucher – 54100 NANCY, pour un montant unitaire net de 56, 30 € la séance d'une heure trente.
17-21	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers découverte du dessin pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Matthieu EXPOSITO, 263 avenue Jean Jaurès – 54200 TOUL, pour un montant unitaire net de 65, 00 € la séance d'une heure trente.
17-22	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers d'initiation aux collages et de dessins pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Liliane BERRING, 26 Rue Porte Rupt – 55200 COMMERCY, pour un montant unitaire net de 50, 00 € la séance d'une heure trente.
17-23	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers créatifs pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Agnieszka PREGOWSKA-ZIOLO, C/21 Bâtiment Fournier 54200 TOUL, pour un montant unitaire net de 52, 50 € la séance d'une heure trente.
17-24	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers cirque pluridisciplinaire pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Yvanie LEFEVRE, 63 rue de la Gare – 54200 CHAUDENEY SUR MOSELLE, pour un montant unitaire net de 67, 50 € la séance d'une heure trente.
17-25	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers d'initiation au football pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Franck BARTHES, 12 bis allée des Brebis – 54200 DOMMARTIN LES TOUL, pour un montant unitaire net de 40, 00 € la séance d'une heure trente.
17-26	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers d'initiation à la danse urbaine pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Nicolas LAURENT, 36 rue de Verdun 54200 TOUL, pour un montant unitaire net de 50, 00 € la séance d'une heure trente.
17-27	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers de sophro-relaxation pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Sabine MERTENS, 1 rue des chardonnerets – 54840 GONDREVILLE, pour un montant unitaire net de 50, 00 € la séance d'une heure trente.
17-28	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers d'Arti Floral pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Annabelle ZILLER, 16 rue Gambetta – 54200 DOMMARTIN LES TOUL, pour un montant unitaire net de 38, 00 € la séance d'une heure trente.

17-29	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers « Prévention morsure » pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Davy TARLET, 25 rue Gambetta – 54200 DOMMARTIN LES TOUL, pour un montant unitaire net de 42, 50 € la séance d'une heure trente.
17-30	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers « Jardiniers en Herbe » pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Sylvie MANOUVRIER, Sainte Reine – 54200 PIERRE LA TREICHE, pour un montant unitaire net de 48, 00 € la séance d'une heure trente.
17-31	01/09/2017	Signature d'un marché de prestations de services relatif à l'organisation d'ateliers « Initiation au flamenco » pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre des NAP avec Elphie QUINTARD – 3 rue de la Forge – 54770 BOUXIERES AUX CHENES, pour un montant unitaire net de 35, 00 € la séance d'une heure trente.
17-32	22/08/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AB 707 et AB 859, situé 12 Impasse des Boillettes.
17-33	22/08/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AD 205, situé 12 Allée des Lilas.
17-34	01/09/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AE 117, situé 23 Rue du 22 ^{ème} RTA.
17-35	22/08/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AB 99, AB 111 et AB 123, situé 7 Rue de la République.
17-36	07/09/2017	Signature de la tranche conditionnelle du marché signé le 8 juin 2015 avec ATELIER PAYSAGE – 11 Rue du Commandant Drouot – 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE, relative à la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du parvis de DOM'INNO, pour un montant de rémunération de 8 % du coût H.T. des travaux.

2017 – 52 : Fonction publique – Personnels contractuels (4.2) : modification du tableau des effectifs – création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que par délibération en date du 30 juin 2017, le conseil municipal avait décidé de recourir à un contrat aidé, pour assurer notamment le périscolaire à l'école maternelle, dans l'attente de la réorganisation éventuelle de la semaine scolaire à la rentrée 2018,

Considérant qu'en raison de la suppression des contrats aidés, et pour pallier le manque de personnel encadrant au sein du périscolaire de l'école maternelle (garderie, cantine, nouvelles activités périscolaires), il y a lieu de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à temps complet, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix huit mois consécutifs,

L'agent recruté devra justifier de la possession du CAP Petite enfance ou du BAFA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONDAMNE** fermement la méthode utilisée par les pouvoirs publics quant à la suppression des contrats aidés. Si l'on peut considérer légitime l'interrogation sur l'efficacité desdits contrats quant à un retour pérenne à l'emploi, la brutalité de la mesure positionne nombre de collectivités et d'associations dans une situation fragile et jette une population déjà éprouvée dans une précarité insupportable. Cette méconnaissance des réalités du quotidien inquiète vivement les élus locaux que nous sommes.
- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, à compter du 11 septembre 2017,
- **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017
- **AUTORISE** le Maire à procéder à son recrutement et à signer les arrêtés correspondants.

2017 – 53 Finances – Décisions budgétaires (7.1) – Budget communal : ouverture de crédits

En raison des restes à recouvrer du budget eau et du transfert de cette compétence au syndicat Cœur Toulois, il convient d'ouvrir des crédits afin que ces impayés soient financés par le syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'ouvrir les crédits suivants :
 - o **En fonctionnement :**
 - **En recettes :**
 - Art. 774 &77 (FR) Subvention exceptionnelle + 21 000.00 €
 - **En dépenses :**
 - Art. 6541 &65 (FD) Créances admises en non valeur + 2 000.00 €
 - Art. 6542 &65 (FD) Créances éteintes + 2 500.00 €
 - Art. 673 &67 (FD) titres annulés + 1 500.00 €
 - Art. 6815 &68 (FD) Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement + 15 000.00 €

2017 – 54 Finances – Décisions budgétaires (7.1) – Budget communal : ouverture de crédits et affectation du résultat d'exploitation

En raison d'une erreur lors de l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 dans le budget communal, il convient d'ouvrir des crédits et de réaffecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'ouvrir les crédits suivants :
 - o **En fonctionnement :**
 - **En recettes :**
 - Art. 002 &002 (FR) Excédent antérieur + 17.19 €
 - **En dépenses :**
 - Art. 673 &77 (FD) Titres annulés + 17.19 €
 - o **En investissement :**
 - **En recettes :**
 - Art. 1068 &10 (IR) Excédent de fonctionnement + 145 869.15 €
 - **En dépenses :**
 - Art. 2031 &20 (ID) Frais d'étude + 2 000.00 €

- Art. 2051 & 20(ID) Concessions et droits similaires + 2 500.00 €
 - Art. 2151 & 21(ID) Réseaux de voirie + 65 684.57 €
 - Art. 2182 & 21(ID) Matériel de transport + 5 000.00 €
 - Art. 2188 & 21 (ID) Autres immobilisations + 5 000.00 €
 - Art. 2313 & 23 (ID) Construction + 65 684.58 €
- **DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement soit 145 869.15 € supplémentaires
- Le titre sera émis à l'article 1068.

2017- 55 : Fonction publique – Autres catégories de personnels (4.4) : indemnité de conseil à Madame la Trésorière Principale de TOUL – Année 2016

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,

Considérant l'aide apportée par Madame la Trésorière Municipale pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptables de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **FIXE** le taux de ladite indemnité à **50 %** du tarif maximum suivant décompte établi chaque année par Madame la Trésorière municipale, par référence aux opérations budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre, des trois dernières années.
- **PRECISE** les montants attribués, soit pour l'année 2016 : 287, 32 € bruts, soit 261, 88 € nets.
- Les crédits seront prévus au budget primitif 2017.

2017 – 56 : Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7) : Communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) – modifications statutaires

Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté de fusion du 12 décembre 2016 créant une nouvelle Communauté de Communes qui se substitue le 1^{er} février 2017 aux Communautés de Communes du Toulais et de Hazelle en Haye,

Considérant que la compétence assainissement collectif et non collectif était exercée par l'ancienne Communauté de Communes du Toulais sur son périmètre,

Considérant que la compétence assainissement collectif et non collectif était exercée par les communes du périmètre de l'ancienne communauté de communes de Hazelle en Haye et qu'elle n'a continué à l'être durant l'année 2017, conformément au protocole de fusion approuvé par les 2 EPCI avant leur fusion,

Considérant que l'assemblée communautaire a validé, par délibération du 22 juin dernier, l'extension de la compétence assainissement collectif et non collectif à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Terres Toulaises, compétence déclinée comme suit :

- Assainissement collectif :
 - o Réalisation des études diagnostiques de zonage
 - o Assainissement collectif dans son intégralité avec élimination des eaux claires parasites

- Etudes, construction et exploitation des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales, ainsi que les stations d'épuration
- Assainissement non collectif :
 - Réalisation des études de zonage d'assainissement
 - Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs

Etant précisé que le vote de la redevance assainissement, avec précision des modalités de lissage des tarifs, interviendra avant le 31 décembre 2017 pour application au 1^{er} janvier 2018, Etant précisé que les dites modalités de lissage font l'objet d'un travail de concertation avec les communes, pour arriver à une solution acceptable tant pour les usagers que pour le budget assainissement de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'extension de la compétence assainissement collectif et non collectif à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Terres Toulaises.

2017 - 57 : Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7) : Signature d'une convention relative à la signalétique économique et de services avec la CC2T

Monsieur le Maire appelle que dans le cadre de la 2^{ème} tranche du FISAC, est prévue la mise en place d'une signalétique économique homogène dans les communes rurales du territoire.

En 2015, la CC2T a souhaité associer les communes du territoire de l'ex communauté de communes du toulais à cette opération collective afin qu'elles puissent installer la signalétique de leurs services et équipements, le CC2T prenant en charge la signalétique économique et la pose, et les communes prenant à leur charge la signalétique des services.

Il convient donc d'établir une convention bipartite, visant à établir notamment les modalités financières, la participation financière de la CC2T s'élevant à 4 950, 63 € TTC et celle de la commune à 5 249, 44 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** les termes de la convention bipartite relative à la mise en place de la signalétique.
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

2017 - 58 : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) : Renouvellement du bail ACCA

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017 – 48 du 30 juin 2017, par laquelle le conseil municipal a accepté le renouvellement du bail de location du droit de chasse dans la forêt communale à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), pour un loyer annuel de 315, 00 €.

Il expose que cette délibération comporte une erreur, l'indice de révision annuel étant l'indice des baux de chasse et non l'indice national du fermage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **PRECISE** que le loyer annuel du bail de location sera révisé annuellement selon l'indice des baux de chasse.

Séance levée à 21 h 07

Délibérations prises en séance publique le 7 septembre 2017

2017 – 52 : *Fonction publique – Personnels contractuels (4.2)* : **modification du tableau des effectifs – création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

2017 – 53 *Finances – Décisions budgétaires (7.1)* – **Budget communal : ouverture de crédits**

2017 – 54 *Finances – Décisions budgétaires (7.1)* – **Budget communal : ouverture de crédits et affectation du résultat d'exploitation**

2017- 55 : *Fonction publique – Autres catégories de personnels (4.4)* : **indemnité de conseil à Madame la Trésorière Principale de TOUL – Année 2016**

2017 – 56 : *Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)* : **Communauté de communes Terres Tuloises (CC2T) – modifications statutaires**

2017 - 57 : *Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)* : **Signature d'une convention relative à la signalétique économique et de services avec la CC2T**

2017 - 58 : *Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)* : **Renouvellement du bail ACCA**

Pour copie conforme,
Le 8 septembre 2017
Le Maire,
Laurent GUYOT

